L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 10 AOUT 1884. | Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

[Suite]

La vieille femme se leva, alla au fond de la chambre déposer sur son lit drapé d'indienne sombre l'ouvrage qu'elle tenait dans ses mains, puis elle revint vers le foyer, présenta une chaise de paille à son hôte, et lui dit en s'asseyant elle-même:

—Marin Bonami, asseyez vous.

Surpris, le jeune homme obéit, pendant qu'une rougeur de plaisir lui montait au visage. Il était donc agréé?

—Vous me demandez ma fille? dit Clémence d'un ton très calme.

—Oui.

—Eh bien! mon garçon, votre demande est bien de l'honneur pour nous, mais je la refuse.

—Pourquoi? s'écria Marin, qui sursauta sur sa chaise.

—Parce que vous n'avez autant dire rien, que ma fille n'a pas mieux, et que je ne veux pas marier la faim avec la soif.

—On peut travailler, fit lentement Bonami.

Clémence fit un geste où se résumaient toutes les amertumes de sa vie.

Je connais cela, dit-elle. On se marie jeune, pour avoir plus longtemps à souffrir; on a une bannerée d'enfants, on s'abîme à les élever et l'on est cassé avant l'âge. J'ai passé par là, ma fille n'y passera point.

Monique tourna vers son amoureux son joli visage désappointé: une moue adorable sur ses lèvres boudeuses, une expression inquiète et chagrine qui eussent gâté tout autre visage la rendaient plus séduisante que jamais. Marin lui jeta un regard profond et désespéré; pendant un instant on n'entendit que le tic tac de l'horloge.

—Mais, reprit le jeune homme en s'exprimant avec peine, vous n'êtes point sans quelque bien, et moi, j'ai la maison de mon père, avec un champ et le jardin. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est pour tant mieux que rien.

—Comme vous le dites, mon garçon, ce que vous avez n'est pas beaucoup, car m'est avis que vous n'êtes pas trop à votre aise.

Bonami rougit en baissant les yeux sur sa blouse rapiécée. Clémence les connaissait bien, ces pièces-là; c'est elle qui les avait mises, au plus juste prix, car elle était consciencieuse.

Pour moi, reprit la couturière, c'est vrai que j'ai un peu de bien, mais je ne m'en séparerai point de mon vivant. J'ai trop peiné dans ma vie pour vouloir peiner encore quand je puis faire autrement. Quand je serai morte, ma fille aura mon bien. D'ici là, pas un liard, et il n'y pas à y revenir.

—Je ne vous avais pas dit cela, Clémence, pour vous demander quelque chose, répondit le brave garçon, un peu froissé; je prendrai Monique telle qu'elle est, et je saurai bien travailler pour deux.

—Pour deux, oui; mais pas pour trois, pour quatre ou pour dix. Non, Marin, j'en suis fâchée pour vous, parce vous êtes un honnête homme, mais vous n'auriez pas dû vous mettre cela dans la tête. Et toi, Monique, je te défends d'y penser, tu m'entends!

Monique avait baissé la tête, elle entendait, c'était bien. Obéirait-elle? C'était autre chose.

Marin Bonami se leva.

—Nous en reparlerons un autre jour, dit-il, avec une politesse innée, méritoire chez un homme aussi simple, aujourd'hui je ne voudrais pas vous contrarier.

—Ni aujourd'hui, ni jamais! répliqua sèchement Clémence.

—Pour cela, c'est autre chose, répondit Marin. Nous sommes accordés, Monique et moi; tantôt, auprès de l'église, nous avons baisé la croix de Victoire; c'est bien dit, et l'on ne s'en dédira pas. Seulement, on n'est pas pressé, on attendra que vous ayez réfléchi. Au revoir, Monique. Au revoir Clémence.

Il gagnait la porte, la couturière le rappela.

—Marin, venez ici. Vous vous êtes accordés? Quand?

—Dans le cimetière, tout à l'heure.

La vieille femme garda un silence gros d'orages.

—Et vous ne voulez pas vous en dédire?

—Ça ne se peut pas, Clémence.

—Nous verrons bien! s'écria celle-ci, dont le caractère violent, endormi à l'ordinaire sous un calme apparent, se réveillait parfois avec une énergie sauvage. Tu as fait cela, toi, petite malheureuse? Une fille qui n'a pas dix-sept ans, sans la permission de sa mère! Voilà du beau, en vérité!

Elle s'avançait menaçante vers sa fille, Marin se jeta entre elles.

—Vous ne la battrez pas devant moi, dit-il, tout pâle.

—Vous avez parbleu grand'raison fit Clémence, soudain dégrisée de sa colère. Allez-vous-en et laissez-moi régler mes affaires de famille.

—Vous ne la battrez pas!

—Cela ne vous regarde point, mon garçon, puisque vous n'êtes point mon gendre. Allons, hors d'ici!

La couturière paraissait calmée, et ses gestes n'avaient plus rien de menaçant. Assez embarrassé de sa personne, Marin souleva son chapeau, gagna le seuil et disparut, en jetant à Monique un regard qui, mieux que toutes les signatures, promettait le mariage. Mais il ne s'éloigna point; à quelques pas de là se trouvait un tronc d'arbre abattu, prêt à être débité en bois de chauffage: il s'assit dessus et attendit l'oreille aux aguets.

Clémence ne s'était pas donné la peine de fermer sa porte. Dans ce coin de terre, les portes ne sont fermées qu'en l'absence des maîtres ou la nuit. Dès que Marin eut quitté la maison, elle appela devant elle sa fille d'un geste impératif.

—Qu'est-ce qu'il t'a dit? lui demanda-t-elle brièvement.

—Il m'a dit qu'il voulait se marier avec moi.

—Comme ça, tout de go?

—Mais oui! Comment voudriez-vous qu'il me l'eût dit?

La fillette, presqu'indignée, leva la tête et regarda sa mère dans les yeux. Clémence ne répondit pas à cette question embarrassante.

—Et après?

—Il m'a donné une branche de roses, les voilà continua Monique en indiquant le bouquet de son corsage: ce sont celles du tombeau de Victoire, et il ne permet pas que personne y touche. Et puis, nous avons embrassé la croix, et nous sommes venus ici.

Rien de plus simple et de plus innocent. Monique avait remis les mains sous son tablier, et semblait parfaitement tranquille. Sa mère la regardait avec un mélange de colère et de tristesse.

—Elevez donc des enfants, dit-elle amèrement, pour qu'à peine savent-ils marcher tout seuls, on les voie vous tenir tête! Je te défends de penser à ce garçon, tu ne l'auras pas.

Monique ne bougea point. La tête baissée, les mains sous son tablier, elle personnifiait la résistance passive qui ressemble tant à la résignation que les plus fins y sont pris.

—S'il t'en reparle, tu le renverras, et tu viendras me le dire. Tu m'entends?

Monique secoua la tête de haut en bas, ce qui voulait dire: J'entends. Les ingénues ont de ces façons jésuitiques d'interpréter leurs actions.

—Une morveuse, reprit la mère en grommelant, et avec un va nu-pieds! Tu auras le temps d'en voir, des épouseurs! Dieu merci, ce n'est pas ce qui manque! Les filles, si elles voulaient, en auraient à la douzaine de pendus à leur tablier!

—Ce n'est pas si sûr, pensait Monique; j'en ai vu monter en graine, pas loin d'ici, mais ce n'est pas la peine de contrarier ma mère pour si peu.

—Tu m'as comprise, n'est-ce pas? Et marche droit, sans quoi....

Clémence ne termina pas sa phrase. Avisant les roses blanches, elle les arracha du fichu et les jeta dans la rue; Monique les suivit du regard, mais n'opposa aucune résistance.

Désarmée par cette apparente soumission, la couturière reprit son ouvrage et retourna sur son escabeau. Monique saisit une cane de cuivre dont elle passa la longe à son bras.

—Où vas tu? dit la mère, qui, était à mille lieues de penser que le prétendant évincé pût être près de là.

—Chercher de l'eau à la fontaine, répondit la fillette. C'est pour cela que j'étais sortie tantôt, mais j'avais oublié ma cruche.

Sans s'arrêter à l'ironie de cette phrase, Clémence laissa passer sa fille. A peine celle-ci était-elle dehors qu'elle ramassa le bouquet de roses, tombé dans la poussière, et le gardant à la main, elle se dirigea vers Marin, qui la regardait venir, très pâle.

—Tiens, lui dit-elle en passant lentement sans s'arrêter devant le jeune homme éperdu, garde-les, car on me les prendrait; ma mère ne veut pas, mais moi je veux, et c'est moi qui aurai raison. Va-t'en, je saurai bien te retrouver.

Elle avait passé qu'il restait interdit; il n'aurait jamais eu ce courage ni cet aplomb, et il en était émerveillé.

—Est-elle fine, mon Dieu! est elle fine! pensa-t-il en regagnant sa demeure. Et qu'elle est mignonne de m'aimer.... et que je l'aime!

Il rentra dans la vieille maison, s'assit sur le banc, et revécut la scène du cimetière jusqu'à ce que la tête lui en tournât.

III

La lune de juillet montait lentement dans le ciel gris pâle, qu'elle remplissait d'une indicible splendeur. Arrivée au tiers de sa course, elle jetait sur la falaise une nappe de lumière éblouissante, où se découpait comme une dentelle l'ombre de la masse de rochers qui dominait la mer.

Vues d'en haut, les vagues semblaient toutes petites; elles se brisaient incessamment sur les récifs qui rendent la côte inabordable, courant avec une hâte fiévreuse autour des grosses roches noires qu'elles escaladaient rapidement pour retomber en pluie de filets argentins. Elles semblaient lumineuses; leur blancheur s'harmonisait délicieusement avec le bleu foncé de la mer, où de grandes raies profondes, presque noires, creusaient la place des lames prochaines; au bord, leur écume ressemblait à du verre filé. A cette hauteur, leur bruit n'avait rien de menaçant: frais et régulier, il évoquait l'idée d'un cristal qui se serait incessamment brisé sur du cristal.

Pas de voiles au large. Quelques points sombres indiquaient des barques de pêche, endormies sur leurs ancres; sur l'Océan comme sur la terre, une quiétude absolue.

Les grands cystes dressaient dans les plis du gazon velouté leurs fières aigrettes blanches; des moutons endormis formaient au flanc de la falaise de petits groupes d'une molle rondeur et d'une teinte douce; tout semblait engourdi dans la tiédeur d'une caresse, et la grande lumière jaune était presque aussi chaude que celle d'un soleil d'automne.

Il n'était pas bien tard, neuf heures tout au plus. On avait rentré des seigles à Champcey, et les dernières charrettes à peine dételées dressaient au ciel leurs bras chargés de chaînes; quelques lumières tremblotaient dans les maisons du village voisines de la falaise; l'autre bout du pays, moins loin des pièces de terre, dormait déjà, car ce jour-là on avait travaillé ferme, et le lendemain promettait encore une rude journée de labeur, à cause du beau temps. Marin Bonami, au lieu de faire comme les autres, et d'aller se coucher après avoir mangé sa soupe, sortit dans son jardinet et regarda la mer.

Si bleue, si douce, si fraîche aux yeux après la chaleur de la longue journée d'été... Une bouffée de vent d'amont lui apporta l'odeur des roses blanches qui croissaient au cimetière, et il pensa soudain à Monique comme s'il la voyait devant lui.

Il ne l'avait aperçue que de loin depuis la veille. Pendant ce jour de moisson que tout Champcey avait passé en plein soleil, il avait vu la silhouette menue et le petit bonnet blanc de la jeune fille aller et venir au-dessus des seigles: elle avait fait sa journée comme les autres, travaillant avec les filles de M. le maire, et à ce que pensait Marin, plus sérieuse et plus lente que de coutume; mais il n'avait pu lui parler.

Cette heure délicieuse, où la terre sentait bon, où la mer semblait douce comme une amie, où la lune se faisait comme exprès toute blonde et dorée, pour être plus proche et presque tiède, était une heure de mélancolie tendre et profonde pour les âmes mal satisfaites. On eût dit que tout voulût sourire à l'homme, et lui rendre la vie clémente; or, quand les choses sont bonnes et favorables, rien est il plus douloureux pour celui qui accompagne la pensée de son rêve irréalisé, de son inaccessible désir?

Lentement, la tête baissée, comme s'il cherchait sur le sable des sentiers la trace d'une vision chérie, Martin franchit la clôture de son champ, et prit le chemin de la falaise.

Il faisait frais sous les noisetiers dont les branches, se rejoignant par endroits au-dessus de lui, jetaient sur la terre éclairée largement l'ombre de leurs feuilles inégales. Le petit ruisseau qui s'en allait à l'Océan, tout comme un fleuve, bruissait gentiment sous les cressons, tenant compagnie au promeneur solitaire.

L'odeur des foins tardifs montait de quelque pli de vallon, avec le chant cristallin des vagues de la mer; sous les pieds du rêveur, le sentier se creusait rapidement, comme s'il allait tomber tout à coup dans les flots....

Les noisetiers s'arrêtaient là, au bord d'une fontaine claire et peu profonde, bordée de ces larges pierres plates où les laveuses déposent leur linge et s'agenouillent pour laver. L'eau était un miroir sans ride, où se projetait comme une fantaisie japonaise l'ombre grêle des hautes branches d'un pommier.

Marin regarda la fontaine et s'arrêta pensif.

Que de fois il avait vu là celle qu'il aimait aujourd'hui d'un amour si tendre et si fort qu'il en était troublé jusqu'au fond de lui-même! Toute petite fille, déjà charmante par le grâce du regard et du sourire, Monique l'avait attiré comme une fleur éclose au bord d'une haie, qu'on admire même sans y penser. Frêle et mince, elle dressait sa petite personne au-dessus de l'eau savonneuse, écartait les cheveux qui l'aveuglaient, et regardait autour d'elle d'un air inquiet si personne ne passait par là, qui pût porter à sa place la lourde charge de linge mouillé.

Était-ce un simple hasard si les jours où Monique lavait au doué de Clairefontaine, Marin avait toujours affaire à la falaise? Il l'avait cru jusqu'ici, et maintenant il s'apercevait qu'il n'avait pas été le maître d'agir autrement. Qu'il le voulût ou non, le grand garçon silencieux était inévitablement attiré par la fillette aux yeux rieurs, et, plutôt que de lui laisser remporter seule son linge au logis, il eût dix fois perdu sa journée! Mais plutôt que de lui dire qu'il attendait la fin de sa lessive, il eût renoncé pour toujours à la rencontrer.

Et c'était la veille seulement qu'il avait vu clair dans son âme! Est-ce étrange qu'on soit si longtemps avant d'avoir connaissance d'une chose qui, une fois découverte, vous aveugle comme le soleil de midi! Comment avait-il fait pour ne pas s'apercevoir plus tôt qu'il était amoureux de Monique?

Ce grand gars de vingt-cinq ans sentait monter à ses joues une rougeur de jeune fille en s'avouant qu'il était amoureux. Amoureux comme un fou, comme un imbécile! Il sentait que pour pouvoir rouler entre ses doigts l'ourlet du tablier sous lequel Monique cachait ses petites mains brunes, il aurait accepté n'importe quel travail non rétribué. Elle voulait bien de lui; cette pensée lui donnait l'impression d'un bonheur calme et éternel. Clémence avait beau ne pas vouloir, il aurait Monique tout de même. Est-ce que quelqu'un pouvait résister à Monique, si elle voulait vraiment quelque chose?

Il regardait la fontaine, comme s'il eût retrouvé dans ce miroir l'image de l'enfant aimée, avec ses cheveux follets et son petit bonnet blanc. Un instant il se pencha, comme pour chercher le visage au plus profond de l'eau....

Un pas léger fit rouler les cailloux dans le sentier raboteux. Honteux d'être pris en flagrant délit de songerie, Marin allait faire un pas en avant; il eut la curiosité de regarder quel autre être absurde que lui pouvait s'imaginer d'aller à la mer à cette heure indue... et sous l'arche élégante des noisetiers sombres, il aperçut Monique, qui s'était arrêtée pleine de frayeur.

Elle avait couru, et respirait vite, essoufflée.

—Toi! dit Marin.

—Oui, moi. Je te cherche, répondit-elle simplement.

Il n'osait s'approcher, elle s'avança et se trouva en pleine lumière; leurs ombres formaient une courte tache noire sur le chemin.

—Ma mère dort, dit Monique; si elle se réveille, je lui dirai que j'avais oublié de rentrer le linge qui séchait dans le champ.... Je voulais te voir.

—Moi aussi, je voulais te voir, murmura Marin.

Il savait mieux se parler à lui-même que parler aux autres; mais Monique, c'était presque lui. Il continua:

—Tu comprends que ça ne veut rien dire, le refus de ta mère. D'ailleurs, tu me l'as expliqué hier.

—Justement, fit Monique. J'ai dit à ma mère que si elle ne voulait pas me laisser marier, je m'en irais en service à la ville....

—En service? répéta Marin, qui pâlit. Je ne veux pas.

—Bête! tu comprends bien que c'est pour rire, et que je n'irais pas!

—Bien sûr?

—Bien sûr! comment veux-tu que je m'en aille, puisque...

Elle sourit, baissa la tête et se tut. Marin lui prit la main et la regarda dans les yeux. Mais il ne la voyait pas bien, et d'un léger mouvement il la mit comme lui-même en pleine lumière.

—Tu m'aimes? dit-il de sa voix grave.

Elle hocha précipitamment la tête et sourit.

Il gardait dans la sienne la petite main fraîche, et une félicité sans limites le pénétrait tout entier; après avoir longtemps regardé la jeune fille, il tourna les yeux vers le doué.

—Je croyais te voir là, tout à l'heure, dit-il. Je t'y ai attendue bien des fois...

Monique retira sa main avec un joli mouvement d'oiseau, et se rapprochant des pierres plates, se pencha sur le bord.

—On s'y voit presque comme en plein jour, dit-elle. Regarde!

Il s'approcha pour voir et pencha sa tête vers celle de Monique, jusqu'à ce que le front de la fillette se trouvât sous ses lèvres.

—On dirait un portrait, dit celle-ci sans se troubler.

Il l'avait prise dans son bras droit, et se sentait grave comme dans une église; elle éclata de rire.

—Oh! dit elle, que c'est drôle! Vois, on dirait qu'à nous deux nous n'avons plus qu'une tête!

Il l'entraîna doucement à deux pas de la fontaine.

—Viens avec moi à la mer, dit-il. C'est si beau!

Monique jeta un coup d'œil sur la mer qui brillait maintenant pailletée d'argent.

—Ma mère n'aurait qu'à se réveiller, dit-elle, je n'ose pas.

—Viens tout de même, insista Marin.

Elle ne résista plus. Ils descendirent encore un peu le sentier rapide et se trouvèrent sur une éminence gazonnée où de grosses roches formaient des sièges bas; là ils s'assirent, le visage tourné vers l'horizon.

—Alors, c'est bien vrai, tu ne veux pas aller en service? demanda Marin, dont la quiétude était troublée.

—Puisque je te dis que non! Et puis, au bout du compte, ce ne serait pas une si mauvaise affaire! Ma mère s'ennuierait de moi et me ferait revenir au plus vite.

—Et si elle ne s'ennuyait pas?

—C'est moi qui m'ennuierais alors, répondit promptement la fillette. Elle s'appuya d'un geste câlin contre l'épaule de son amoureux, qui l'entoura de son bras.

—C'est vrai, dis, qu'on ne pourrait plus vivre l'un sans l'autre? dit-il d'une voix lente.

—C'est vrai! bien vrai! Bonsoir, Marin, il faut que je m'en aille.

—Pas encore....

—Si, car je serais battue.

Il fut debout aussitôt.

—Va-t-en, dit-il, je vais te reconduire.

—Non pas, si quelqu'un nous voyait!

—Tu es plus fine que moi! fit Marin plein d'admiration pour tant de prévoyance. Va donc!

Il l'étreignit une fois encore, et elle s'enfuit en courant, gravissant sans fatigue la pente escarpée. Quand les noisetiers l'eurent reprise dans leur ombre, il se rassit à la place qu'elle venait de quitter et regarda autour de lui.

La lune moins dorée, plus blanche, avait un air plus froid. Un petit frisson de vent passant sur les cystes éparpilla au hasard leurs blanches aigrettes, qui s'envolèrent sur le fond de ciel assombri, où les étoiles commençaient à apparaître. La mer aussi était plus sombre, la houle plus profonde; tout avait quitté l'air souriant pour une apparence plus austère; mais le cœur de Marin était heureux.

—C'est beau, tout ça! se dit il tout à coup.

Et il resta assis longtemps sur la pierre de granit, pendant que tout en bas, bien au-dessous de lui, la vague, avec son bruit lointain de cristal brisé, frangeait d'argent les roches cent fois couvertes et découvertes.

(A continuer)

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espace, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace à loué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sols.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... .. Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis......

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Hampton.

mars—24—1an

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B.—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chevoir	..
Clemenceau	..
Mgr Freppel	..
Tony Revillon	..
Rouvier	..
Baron de Soubeyran	..
Soullier	..
Wilson	..

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Rapport du 5me Groupe.

A M. le vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République française.

Monsieur le Commissaire.

Le 5me Groupe comprend l'industrie textile, les vêtements et accessoires et se divise en onze classes, dans l'ordre suivant:

Classe 501—Fil et tissus de coton;
.. 502—Fil et tissus de lin, chanvre, etc.
.. 503—Laine fine et tissus de laine;
.. 504—Laine et tissus de laine ordinaire;
.. 505—Soie et tissus de soie, rubans, etc;
.. 506—Châles de laine, cachemires, soie, etc.;
.. 507—Dentelles, tulles, broderies, garnitures;
.. 508—Bonneterie, linge de dessous, accessoires d'habillements;
.. 509—Vêtements des deux sexes, chapeaux, coiffures en tout genre, fleurs artificielles, cheveux etc.;
.. 510—Bijouterie et pierres précieuses;
.. 511—Armes portatives, équipements de tir et de chasse;
.. 512—Attirail de voyage et équipage de campement;
.. 513—Jouets dans toute leur variété.

Après avoir soumis à un sérieux examen tous ces articles, le Comité est unanimement arrivé à la conclusion qu'à l'exception du fil de coton (ce pays étant, comme on sait, la patrie de ce textile) toute la série pourrait être exposée avec fruit par nos compatriotes.

Le Comité croit, cependant, devoir désigner, d'une manière spéciale, les classes 505, 507, 509, 510, 513; mais il est d'avis que notre industrie aurait tout à gagner à être représentée dans son ensemble.

Son opinion s'appuie sur les considérations suivantes:

Les Etats-Unis qui ont à leur actif tant d'inventions merveilleuses, sont bien abandonnés à l'Europe—et particulièrement à la France—le soin de faire la mode et l'art d'organiser la vogue d'objets d'usage personnel. Cette réflexion peut s'appliquer à peu d'exceptions près à toutes les branches de [illegible] depuis la chaussure jusqu'au [illegible], et s'étendre à toutes les variétés de bijoux et d'ornements.

La fabrication américaine comprend, dans une certaine mesure, tous les articles de commerce; mais dans la catégorie d'objets qui nous occupe elle cherche peu à créer; elle s'en tient d'ordinaire à l'imitation, et c'est l'industrie française qui lui sert le plus souvent de modèle.

Ce sont donc, en général, les idées parisiennes qui déterminent, dans ce pays, la façon de se vêtir et de se parer; et cette observation a trait, non seulement au dessin, à la coupe, mais aussi aux textures employées dans les modes. [illegible] obtiendra, par ce seul fait, les préférences de l'acheteur.

De ce qui précède nous concluons que nos produits nationaux trouveront à l'Exposition un public sympathique, disposé à devenir notre client, **si nos prix lui conviennent**. C'est à dessein que nous soulignons cette phrase; car c'est sur le terrain du bon marché qu'a lieu la grande lutte entre les nations concurrentes. La masse des acheteurs recherche aujourd'hui beaucoup plus l'effet, l'apparence, que la valeur réelle et les conditions de durée; ce qui n'exclut pas, bien entendu, l'écoulement, en quantités moindres, des articles supérieurs.

Nul n'ignore que nos produits réunissent, à un degré qu'on n'a pas atteint ailleurs, ces qualités intrinsèques: le goût, l'élégance, le fini. Leur mérite est incontesté, et ce n'est point là ce que nous craignons pour eux. C'est donc au point de vue du prix qu'il faut examiner les probabilités de succès de l'industrie française.

S'il ne s'agissait, dans l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, que de la clientèle des Etats-Unis, nous redouterions, il faut bien l'avouer, la concurrence américaine protégée par les droits excessifs que l'on connaît; mais, nous le répétons après d'autres—car l'on ne saurait trop insister sur ce fait—cette Exposition a pour principal objectif les Indes Occidentales, le Honduras, le Mexique et les autres républiques hispano-américaines, que des communications rapides, de création récente, ont considérablement rapproché de la Vallée du Mississippi.

Or, il y a là de vastes champs d'opérations, de sérieux débouchés à ouvrir ou à développer.

A peine nés à la civilisation, la plupart de ces peuples n'ont encore que les richesses naturelles de leur sol; leur industrie, leurs manufactures, sont à l'état embryonnaire ou dans l'enfance. Pour les nations plus avancées ces régions fécondes offrent un monde d'acheteurs et des transactions profitables, grâce aux ressources de ces nouveaux clients et à leurs goûts de luxe.

Le commerce américain, qui voit dans ces pays ses tributaires naturels, ne s'est point trompé sur l'importance de ces marchés. Déjà des efforts intelligents ont frayé la voie et noué bien des relations.

L'Exposition, en attirant en foule les habitants de ces contrées tropicales, complètera le travail de propagande.

Avec un esprit de libéralité, avec une ampleur de vues dont il faut leur savoir gré, les Américains convient l'Europe à participer à cette bonne fortune. Nos compatriotes manqueront-ils au rendez-vous?

A l'égard de ces pays, nos industriels se trouveront, avec tous leurs concurrents, sur un pied d'égalité devant les droits de douane.

La victoire restera donc aux plus entreprenants, surtout aux plus habiles, et nous croyons nos compatriotes trop pénétrés de leur valeur pour se considérer inférieurs à leurs adversaires.

Déserter la lutte dans ces conditions, ce serait abdiquer et se priver bénévolement d'une occasion de triomphe.

Veuillez agréer, M. le Commissaire l'assurance de nos respects.

F. TUJAGUE, Président.
ARTHUR DURIEU Secrétaire.

Proclamation de Quarantaine

BUREAU DE SANTÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1884.

ATTENDU QUE LE NEUVIEME JOUR DE juillet 1884, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a passé la résolution suivante;

"Attendu qu'il est reconnu que le choléra existe à Toulon et à Marseille sous forme épidémique; Il est

"Résolu, Que le président de ce bureau ordonne à tous les officiers de quarantaine dans toutes les stations de cet Etat, de détenir tous les navires venant des dits ports ou de tous autres ports où le choléra pourrait exister; le dit ordre devant être maintenu jusqu'à ordre contraire de ce bureau."

Maintenant, et conformément à la dite résolution et en obéissance au dit ordre, je lance cette proclamation de quarantaine qui prendra effet à partir du neuvième jour de juillet 1884 avec les spécifications suivantes:

"Tous navires avec leurs équipages, passagers et cargaisons, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, venant des ports français de Toulon et de Marseille, ou de tout autre port pouvant devenir infecté par le choléra, seront détenus pour observation et désinfection jusqu'à ce que ce bureau en décide autrement et juge convenable de leur permettre la libre pratique du port de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de la stricte exécution de cette proclamation.

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. 18juillet—3f

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant armateur harengs et morue-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Guillaume & Cie., négociants en vins fins et cognacs à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Gattis & Gailloz, No 24 rue Montesquieu, à Lyon Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure) représentant de MM. Phipps brothers & Co à Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos exportateurs de café et agents de MM. Abel Ray & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan) voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau ainé, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans le U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAO

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6me Groupe—Arts Industriels.

A Monsieur le Vicomte Paul D'Abzac, Consul Général et Commissaire de la République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

J'ai l'honneur de vous rapporter, qu'à une réunion du Groupe 6 des Arts Industriels, tenue le mercredi 30 courant, à laquelle ont été présents Messieurs A. Schreiber, Léon Hardouin, Capt Lepère, E. A. [illegible], Georges Ed. Fidel et E. [illegible], le Comité a décidé de recommander aux divers exposants les articles suivants:

1° Classe 602—Appareils en usage dans la manufacture du tabac.

2° Tous les articles contenus dans la classe 603, sans exception.

3° Pour la classe 604:

Procédés et appareils en usage dans la manufacture des produits chimiques, savons et chandelles.

Procédés et appareils en usage dans la manufacture des essences, des vernis et des articles faits en caoutchouc et gutta-percha.

Procédés et appareils pour la fabrication du gaz.

Procédés et appareils en usage dans les étuves de tanneries et dans les préparations du cuir.

Procédés et appareils usités dans la verrerie et dans la manufacture de porcelaine, de poterie et de faïence.

4° Pour la classe 605. Machines hydrauliques pour pomper l'eau etc; machines hydrauliques, roues de puits, turbines, balanciers hydrauliques.

Accumulateurs et moteurs hydrauliques.

Machines à vapeur, bouilloires, générateurs et appareils y ayant trait.

Appareils pour condenser la vapeur.

Machines mises en mouvement par l'évaporation de l'éther, du chloroforme, de l'ammoniac et par une combinaison de gaz.

Machines mises en mouvement par le gaz, l'air chaud, et l'air comprimé, machines à vent patentées.

5° Tous les articles contenus dans la classe 607 sans exception.

6° Pour la classe 608, appareils employés dans la préparation des matériaux pour le tissage, moulins à carder, machines à dévider, à démêler et à carder pour les métiers. Machines à la main et machines mécaniques, pour la manufacture des tissus unis.

Métiers de [illegible] et les différentes machines de préparer les bobines pour tisser.

7° Pour la classe 609—Outils pour découper les matériaux et coudre pour vêtements et souliers. Machines pour faire clouer et visser les bottes et les souliers.

Machines pour l'application du caoutchouc.

8° Pour la classe 610—Plans, modèles, dessins, voie et rails, chemins permanents, arrangements de station.

Pièces détachées, ressorts, tampons, freins, écluses, traverses, roues, essieux, etc.

Freins automatiques pour trains de fret, serre freins, pour trains, indicateurs de vitesse et de distance.

Appareils pour chemin de fer atmosphériques, voies permanentes pour chemin de fer urbain, etc

9° Tout le contenu de la classe 611 en y ajoutant plans et appareils pour relever les navires coulés ou ensablés et en exceptant des modèles, dessins et plans de constructions navales et matériaux pour le revêtement des navires.

10° Tout le contenu de la Classe 613, à l'exception des machines pour estampille et brunissage.

11° Pour la Classe 614. Matériaux et produits de la manufacture du papier, pour faire le papier de bois, paille, bagasse, &c, et toutes espèces de fibre servant au papier.

Appareils pour faire le papier à la main et à la machine; appareils pour presser, glacer, tremper, brosser et rayer.

Machines à couper, rogner et étamper le papier, etc.

Appareils pour blanchir et teindre et pour la préparation du papier et des tissus.

Machines à graver des cylindres pour imprimer.

Machines et appareils employés dans la typographie, la stéréotypie, l'impression en taille douce, les épreuves autographiques et la lithographie, la photographie, etc.

12° Pour la Classe 615. Machines à faire des boutons, des épingles, des enveloppes, des plumes.

Machines à empaqueter et à brosses.

Machines à cartes, à capsules, à cacheter et marquer des marchandises, à boucher des bouteilles, etc.

Machine à relier les livres, machine pour écrire.

13° Tous les articles contenus dans la classe 617 sans exception.

14° Pour la classe 618 appareils et produits des procédés en usage pour la conservation du bois. Appareils et instruments pour l'essaie des matériaux de construction.

Appareils et machines employés pour fondations, pilotis, puits et appareils pneumatiques.

Machines de dessèchement, appareils en usage dans les travaux hydrauliques des ports de mer, canaux et rivières, etc.

Appareils pour la distribution de l'eau et du gaz.

Appareils pour l'entretien des chemins, plantations, rues, pavage, etc.

Modèles, plans et dessins des travaux publics, ponts, viaducs, aqueducs, égouts, écluses, barrages, etc.

Appareils en usage dans les travaux de santé publique.

15° Tous les articles contenus dans la classe 619 sans exception, de plus le comité approuve la motion faite par Monsieur Generelly pour le transport des machines, et également exprime le vœu que le comte Ferdinand de Lesseps soit officiellement invité par l'intermédiaire de Monsieur le Consul Général et Commissaire de la République Française, à bien vouloir honorer de sa présence, l'ouverture de l'Exposition Universelle et solliciter des plans du Canal de Suez et de Panama et d'autres objets d'intérêt.

Le tout est respectueusement soumis.

Pour le Comité,
A. E SCHEIDECKER,
Vice-Président du Groupe 6, des arts industriels.
Nouvelle Orléans, 2 août 1884.

Médaille d'Or Paris 1878 | Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont importés directement. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanic, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna,

S. D. HARVEY, propriétaire

av—1 an—

Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac. Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Le but du comité est de fournir aux jardiniers instruits et pratiques qui auraient l'intention de se fixer en Louisiane des renseignements exacts sur la fertilité de son sol, et la salubrité de son climat; de leur faire connaître les plantes que nous avons et celles que nous voudrions voir introduire ici par la France ou ses colonies.

Nous sommes persuadés qu'avec de l'intelligence et les capitaux nécessaires pour cultiver sur une grande échelle des plantes d'ornement et des plantes potagères, ils trouveront en Louisiane les éléments de bien-être et de fortune qu'ils peuvent désirer.

Mais avant de les engager à venir exploiter les richesses de notre sol, il est de notre devoir de les prémunir contre certains préjugés qui ont toujours représenté le climat de la Louisiane comme insalubre et pestilentiel, et où le travailleur étranger est sûr de trouver une mort certaine. Nous protestons contre une pareille erreur, depuis trop longtemps fatale aux progrès et à la prospérité de cet Etat. A ces exagérations mensongères et à ces calomnies mises en circulation, par l'ignorance et des préventions intéressées, nous opposons les chiffres officiels de tous les recensements faits par l'ordre du gouvernement des Etats-Unis, qui placent la Louisiane au premier rang pour ses vieillards centenaires, prouvant ainsi combien son climat est favorable au développement de la race blanche.

L'Etat de la Louisiane est situé au sud-ouest des Etats Unis de l'Amérique du Nord, entre les parallèles 28.50' et 33° de latitude nord entre les méridiens 88° 40 et 94° 10' ouest de Greenwich.

Il contient 26 000 000 d'acres de terre. Des rivières innombrables, des bayous et de grands lacs occupent une superficie de 1,500,000 acres.

En voyant cette masse énorme d'eau, on serait tenté de croire que les terres de la Louisiane sont basses humides et marécageuses, mais cette erreur se dissipe bien vite. Le voyageur qui la parcourt dans toute son étendue est agréablement surpris d'y trouver une grande variété de sols, un climat sain, des sites pittoresques et des produits abondants.

En été la température de la Louisiane est plus agréable et plus supportable que celle des Etats du Nord ou de l'Ouest. Si la période de chaleur de ces Etats est moins longue qu'en Louisiane, l'intensité en est plus marquée, par la simple raison que l'été étant plus court dans ces régions, une plus grande somme d'intensité était indispensable pour assurer aux récoltes un développement rapide et une maturité complète. Ainsi, il fait plus chaud à Madison dans le Wisconsin, dans les trois mois de l'été qu'à la Nlle Orléans pendant ces mêmes mois.

Nous empruntons au travail du Dr Joseph Jones, de la Nouvelle Orléans, les tableaux ci-dessous pour la température mensuelle de la Nouvelle-Orléans pendant une période de 42 ans, s'étendant de 1820 à 1881.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
56,30	58,68	64,33	69,40	75,00	81,34	83,23	83,06	79,58	70,25	62,20	55,43

PAR SAISON ET ANNUELLE.

Printemps	Eté	Automne	Hiver	Annuelle
69,28	82,20	71,00	57,04	69,46

Moyenne de la pluie tombée à la Nouvelle-Orléans pendant une période de 40 années.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
5,39	3,07	4,53	4,44	4,30	5,46	6,32	6,02	4,05	3,62	4,16	4,33

Moyenne annuelle, 50,70 pouces.

L'énorme volume d'eau qui l'environne de tous côtés, ou qui couvre sa superficie, entretient dans son atmosphère une humidité constante, et lui donne tous les caractères d'un climat insulaire qui exerce une grande influence sur la sève vigoureuse de sa luxuriante végétation. C'est à sa position géographique, et à l'égale distribution de sa température et de ses pluies, qu'elle doit les avantages précieux de n'avoir aucun des extrêmes de la chaleur ou du froid.

Avec un tel concours de circonstances favorables, on conçoit combien il a été facile d'acclimater sur ce sol si riche les plantes de l'Europe, des Tropiques, de l'Algérie, de la Chine et du Japon.

Si toutes les flores se trouvent représentées et presque naturalisées, ce qui nous manque ce n'est pas seulement le concours libéral du gouvernement général ou de l'Etat pour établir un jardin d'acclimation destiné aux plantes exotiques, mais ce sont des jardiniers habiles qui auraient pour mission, de conserver et de perfectionner par hybridation les plantes nouvelles qu'ils auraient introduites.

Nous recommandons aux jardiniers la flore locale de la Louisiane, si digne de leur attention; inconnue et dédaignée, elle attend un horticulteur intelligent pour prendre dans nos jardins et ceux de l'Europe, la place distinguée qu'elle mérite.

Un fait digne de remarque, c'est de voir avec quelle rapidité certaines plantes qui poussent dans notre sol avec plus de vigueur que dans les serres ou les jardins de l'Europe, perdent leurs traits caractéristiques et leur beauté primitive: ainsi toutes les plantes à feuilles panachées de jaune et de blanc, tels que les Fusains ou Evonimus panachés, les lierres argentés et dorés prennent ici des teintes vertes, brillantes et uniformes.

Certaines variétés de dahlia nain à fleurs très doubles, deviennent, en Louisiane, simples ou semi doubles et leurs tiges arrivent à une hauteur telle que, même avec des tuteurs, il est difficile de les empêcher d'être brisées par les vents ou par leur propre poids. Cette extrême fragilité les a fait rejeter des jardins particuliers. Maintenant les jardiniers seuls, les cultivant, ainsi que la Chrysanthème, sur une grande échelle pour fournir à la décoration de nos tombeaux, le jour de la Toussaint; époque où, par des soins particuliers et une grande habileté dans le choix des variétés, dahlias et chrysanthèmes doivent être en pleine floraison et rapporter un prix très élevé.

Pour donner une idée des qualités de notre sol et du climat, nous citons le nom de quelques plantes exotiques qui vivent ici en plein air: le Dattier, le Latanier Bourbonica, les Caladiums, les Alocasias, le Canna ou Balisier, le Curcuma, le Camelia, le Magnolia fuscata et tous les autres Magnolias, le Ligustrum, le Métrosideros, le Figuier, le Gardenia, l'Olivier odorant de la Chine, le Jujubier, le Meurier du Japon, le Kaki du Japon, le Grenadier, l'Oranger, le Laurier-rose, le Bischospermum jasminodes, la Glycine de Chine, le Perreskia horrida, les Bignonias, les Técomas, le Chèvre-feuille, le Glaïeul, la Tubéreuse, le Lis tigré, le Lis longiflora, les Amaryllis amabile, Brazilliensis, Longiflora Vitata et Belladonna, l'Iris versicolor, les Narcisses, les Jonquilles, les Scilles maritimes, de Cuba et du Pérou, tous les rosiers.

Presque toutes les plantes de serres, peuvent facilement, avec très peu de précaution, passer de six à huit mois de l'année en pleine terre et servir à la décoration de nos plates bandes et de nos corbeilles.

Quoiqu'elle ne soit pas très éloignée du Mexique et de l'Amérique Centrale, contrées si riches en orchidées, ces plantes sont excessivement rares en Louisiane. [illegible] leur culture serait facile. Avec leur floraison si belle et si bizarre elles seraient pour l'intérieur de nos maisons de splendides ornements pendant l'été et l'hiver.

Depuis longtemps les horticulteurs français ont étudié cette flore qu'ils ont introduite et cultivée en France; en choisissant les variétés les plus remarquables et les plus prolifères, ils devraient profiter de l'Exposition universelle pour les introduire à la Nouvelle-Orléans; ils ne manqueraient pas d'avoir de nombreuses commandes. Nous n'avons ici qu'un petit nombre de plantes de salon; ils seraient plus nombreux et plus en vogue, si nos jardiniers pouvaient nous procurer une plus grande variété de plantes aquatiques. Toutes les plantes potagères connues ou cultivées en France réussissent bien à la Nouvelle-Orléans et dans les environs, et procurent au travail de l'industrie une grande aisance. Certaines variétés peuvent être cultivées sur une très grande échelle dans les paroisses d'Orléans, St-Bernard, St-Charles, Plaquemines, Jefferson, St-Tammany.

Ces légumes dont la production est bien au-dessous de la demande, dont nous fournissons les primeurs pour les Etats Unis, sont les haricots verts, la fève plate (dite de Lima), les petits pois, (de nouvelles variétés devraient être introduites) le choux et les artichauts. Il se fait une telle expédition de ces légumes pour les villes du Nord et de l'Ouest qu'ils ne font que paraître un instant sur nos tables. La grande culture pour les légumes et les fruits serait très lucrative, et trouverait à se placer d'une manière avantageuse dans les nombreuses fabriques de conserves alimentaires établies ici et dans les Etats-Unis.

Le pêcher croît bien en Louisiane et donne de très bons fruits surtout dans la paroisse St Tammany, située de l'autre bord du lac Pontchartrain. Le prunier vient très bien dans cet Etat, mais à part une petite mirabelle toutes les variétés usuelles sont détestables. L'introduction de nouvelles espèces convenant à notre sol et à notre climat deviendrait une source de profits, pour l'introducteur et l'acheteur.

Toutes les vignes d'Europe peuvent être cultivées ici, surtout dans la paroisse St Tammany dont le sol léger est excellent et très propre à être amendé par des engrais chimiques.

Dans cette paroisse quelques français ont déjà réussi à faire sur une petite échelle de bon vin en mélangeant le jus des vignes américaines et européennes. Mais le comité ne recommanderait pas au cultivateur français qui viendrait s'établir en Louisiane de suivre leur exemple.

Tous ses efforts devront tendre à chercher et à choisir les variétés qui peuvent fournir du raisin de table au mois de juin, avant l'arrivée des armées de chenilles qui dévorent les feuilles de la vigne, et laissent le raisin exposé au soleil qui le dessèche.

Un raisin passable et bien accepté par la consommation, mûrissant du 10 au 15 juin, est déjà cultivé, et rapporte de 40 à 50 cts ou 2 à 2 francs 50 centimes la livre prise sur la treille du marchand.

La paroisse St Tammany est spécialement recommandée au cultivateur français parce qu'elle n'est pas éloignée de la Nouvelle-Orléans, que son climat et ses eaux sont salubres, que la fièvre jaune ne l'a jamais visitée, même pendant les épidémies.

On peut obtenir du gouvernement des lots de terres vierges de 160 arpents par famille à la seule condition d'y habiter et de les cultiver pendant 5 ans, après lesquels le gouvernement fournit un titre complet.

Ces mêmes terres peuvent être achetées du gouvernement à raison de $1.25 (6 fr 25 centimes l'acre. Pour les terres défrichées le prix est de 1 à 5 dollars (5 à 25 francs l'arpent).

Respectueusement soumis.

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle Orléans. 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle à la Nlle Orléans.

M. le Consul Général,

Désireux de voir la France dignement représentée à l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans dans la section d'horticulture, le comité prie M le Vicomte Paul d'Abzac Consul Général, Commissaire de la République Française à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien demander au gouvernement,

1° D'organiser un comité officiel de patronage à Paris.

2° De faire parvenir à la Nouvelle Orléans une exposition gouvernementale;

3° De fournir un transport de l'Etat pour porter et ramener en France, les plantes destinées à l'exposition;

4° D'inviter la direction du jardin des plantes et celle de la société d'acclimatation à se faire représenter par une commission;

5° De réclamer le concours distingué de M. Alphand, directeur des serres de la ville de Paris, et de M le directeur du jardin d'acclimatation d'Alger, et les engager à exposer quelques-uns de leurs magnifiques produits qui ne manqueront pas d'obtenir tous les succès qu'ils méritent.

Respectueusement soumis.

DR. CHARLES C. TURPIN.
Président du Comité,
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6ème Groupe—Arts Industriels.

RAPPORT—A M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général Commissaire de République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

Machines Hydrauliques.

Dans la Basse Louisiane que nous habitons, le sujet le plus intéressant à l'agriculture, partant à la richesse du pays c'est d'abord la protection des terres contre les inondations, puis le desséchement de ces terres pour la culture.

Nous n'avons pas ici, à nous occuper de la construction des levées, une commission d'ingénieurs nommés par le Gouvernement, et ceux de l'Etat sont maintenant chargés de leur construction. Malgré toute l'expérience et le savoir des ingénieurs choisis, il arrive souvent que ces levées cèdent sous la pression énorme d'un fleuve d'un kilomètre de largeur, et causent des désastres affreux; une rupture de levée noie souvent le pays à une centaine de milles de là. Pour se défendre contre ces inondations, les planteurs construisent des contre levées sur leur ligne de fond, qui s'étendent sur les deux côtés et sont souvent reliées, si non aux levées du fleuve, s'étendent toutefois jusqu'aux [illegible] la force par l'attraction du grand fleuve tout le long de son parcours.

Ici se présente naturellement une étude sur les terrains d'alluvion: Avant que l'Européen n'habitât les bords du Mississippi ce fleuve s'épandait sur ses deux bords tous les printemps, et déposait un épais limon qui s'avançait entièrement dans la mer, où retenu par le flot il s'accroissait, montait graduellement et formait le grand delta qui s'avance dans le Golfe du Mexique. Sur les bords immédiats du fleuve et de ses mille issues, le limon le plus épais s'arrêtait, tandis que le plus léger disséminé sur l'étendue submergée, remplit les bas fonds de ce qui élevait progressivement les terrains éloignés des rives; de là l'aspect général des terres qui forment une espèce de dos d'âne dont le lit du fleuve ou de ses issues creuse le sommet, et qui s'en va en descendant plus ou moins rapidement sur les deux côtés jusqu'au marais où la déclivité se perd.

Un savant géologue, M. R. Thomassy membre de la Société géologique de France avait songé à l'exhaussement du sol de la Basse Louisiane au moyen de la crue périodique du fleuve, en formant sur chaque habitation des bassins devant recevoir à tour de rôle l'eau des grandes crues, qui déposant leur limon dans ces bassins les eussent bientôt élevés à la hauteur du niveau du fleuve. Des expériences que j'ai eu l'honneur de faire avec M. Thomassy nous prouvèrent que le système de Victor Fossombroni pour l'aterrissement des maremmes en Italie par les "Colmates" pouvait réussir en Basse-Louisiane. Ceci nous a été démontré par un éperon que j'ai construit en 1858 à l'entrée du Bayou Plaquemine en dirigeant le courant du fleuve pour former un remous derrière cet éperon, il s'est formé en une saison un amas de limon de 6 mètres 10 d'épaisseur sur toute la surface couverte par le remous.

Cette digression a pour but de renouveler l'attention sur [illegible] des dépôts qui [illegible] par le système des "Colmates" [illegible] les travaux scientifiques de notre compatriote et ami, M. R. Thomassy.

Pour revenir aux talus formés par les dépôts; je citerai comme exemple celui qui peut servir pour prouver que toute la basse Louisiane [illegible] à la Nouvelle-Orléans pour [illegible] bureau du voyer: La différence entre le niveau du fleuve [illegible] de la rue Bourgogne, en suivant la rue Bienville. Une distance de 649 mètres est de 3m 50 et de la [illegible] Pontchartrain [illegible] que de 1m 53.

C'est à ces talus que se rattachent les levées dont je parlais plus haut et qui forment des bassins qu'il faut dessécher pour la culture.

Bien des idées ont été mises en pratique à cette fin et beaucoup ont échoué, ou n'ont rempli le but qu'à grands frais. Le Tympan, la noria, la vis d'Archimède, la pompe, l'hélice, la porteuse à aubes; tous ces moyens sont défectueux en ce qu'ils élèvent l'eau à une hauteur permanente qui est le maximum du travail, ce qui est souvent inutile.

Les roues à aubes inclinées sont de tous les engins de desséchement les plus économiques, même en demandant de puissantes machines et beaucoup de combustible.

Ne pourrait-on pas combiner une machine qui eût les mêmes avantages et consumât moins de charbon!

La description de l'une de nos machines à desséchement à la Nouvelle-Orléans, peut donner à quelques-uns de nos compatriotes, l'idée d'une construction meilleure en quelques points et qui puisse être mise à la portée des cultivateurs. Prenons comme modèle la machine de l'Avenue de Londres sans contredit la plus belle des quatre employées à la voirie de la ville. C'est un bâtiment carré, en briques, construit sur un bassin semi-circulaire, dans lequel le canal d'égout apporte les eaux de pluie et autres provenant du déversement des eaux publiques ou de ménage distribuées par les pompes du "Water Work." Cette machine dessèche un espace de 2,500 hectares.

Ce bâtiment renferme un jeu de chaudières à vapeur, une pompe alimentaire, deux machines à vapeur indépendantes de 50 chevaux vapeur chacune et deux roues à aubes. Ces roues de 9m.15 de diamètre sur 1m.50 de large sont entièrement en fer, les deux côtés sont reliés par des lignons croisés; leur axe s'appuie sur deux murs qui ferment un bassin dont le fond parallèle à celui du canal est relevé en courbe de 80 centimètres au plus, devant un espace libre aux aubes, qui sont en bois au nombre de 14 ou 16 dans la circonférence, elles ont 2m 40 de longueur et sont inclinées suivant une tangente à un cercle intérieur d'un quart plus petit que le diamètre extérieur; ce qui donne l'avantage à l'eau sans charger la roue de son poids. La roue est mue par un pignon placé au bout de l'axe de la roue voisine de la machine à vapeur, s'engrenant dans des segments à denture intérieure, sur un des côtés de la roue à aube et à sa partie postérieure, de manière à obtenir une force tendant à élever l'eau des aubes. Derrière la roue, le plus près possible est une porte d'écluse qui s'ouvre en dehors, elle est appuyée sur les bords [illegible] dans les murs et [illegible] par un [illegible] fermé immédiatement après la courbe du fond du canal.

Si l'eau dans les canaux venant de la ville est plus haute que celle du Lac Pontchartrain situé derrière la Nouvelle-Orléans, elle s'écoule naturellement par l'écluse qui n'est pas retenue; mais la moindre différence de niveau qui du côté du lac fait fermer cette écluse, est facilement combattue et à peu de frais de combustible par la roue dont le travail n'augmente qu'en raison de la hauteur de l'eau contre laquelle elle agit.

C'est là le principe des meilleurs moyens de desséchement et celui employé par beaucoup de planteurs de la Louisiane. Ces machines sont fort anciennes; quand je suis arrivé dans ce pays en 1832 elles étaient employées depuis longtemps, on a cherché des moyens moins coûteux, mais on est toujours revenu à la roue à aubes.

Quelle que soit l'amélioration qui puisse se présenter à l'Exposition Universelle sur cette matière elle est sûre d'attirer l'attention de notre population agricole et de nos ingénieurs.

L'irrigation aussi demande l'attention des Exposants; à première vue, il paraît bien simple d'obtenir de l'eau d'un fleuve qui déborde si souvent et est encaissé dans des digues; mais il est imprudent de couper les levées, et à l'eau basse le fleuve qui est à 4 mètres 87 plus bas que la crête des levées, à la Nouvelle-Orléans, l'est de 6m 96 à Baton Rouge à 280 kilomètres d'ici. On emploie depuis quelques années des moulins-à-vent pour pomper l'eau dans les canaux surtout pour les rizières; mais dans un récent voyage que j'ai fait sur le fleuve, j'ai remarqué que beaucoup de ces moulins sont brisés par la violence des coups de vents. On ne peut songer à des machines à vapeur, elles sont trop coûteuses. Un bon moulin-à-vent, solide, qui s'oriente de lui même et règle sa voilure automatiquement serait aussi une acquisition grandement remarquée à l'Exposition

L. FREMAUX, Ingénieur civil,
Rapporteur.

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALK,
94 et 96 rue Conti,
15mars— Seul propriétaire et fabricant.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bou'ey Dominique	Dumarest Claude
Borde J B	Doléac Firmin
Bonnecaze Hippolyte Laurent	Fondard François
	Fauvel Stéphanie
Baby Jacques	Guitard Joseph
Curtelin Michel	Goujon Léon Marie
Charpentier Honoré	Herlcy Jacques
Cavelier Georges	Le Hericy Jacques
Castaing François	Labargue Jean
Cornier Vve, née Amont	Levasseur
Cassé Jeanne	Mournet Jean B
Charvin Henri	Pain de Bonnemère
Dours Rabenne	Roques François
Dutheil Mme	Tuquet Vve. née Allerac
Davezac Joséphine	Tristani Antoine
Davezac Jean	Voquet Joseph
Desconnet Théodore	Valtamiet-Taarlet de
Delamalmaison Mme	

15 mai 1884.

Arreny Charles	Giraud Mme A
Alesais Vve née Riquet	Giraud Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers de,	Gorpivet Jean Pierre
	Lab[illegible] Jeanne Marie
Congot Jean Baptiste	Lava Arthur
Dumas Pierre	Nassart Jean Baptiste
Dumas Ernest	Pascari o Angèle
Dumas Edouard	Picard P A
Dubor François	Pena Frank
Dussaux Charles	Pomès Jean Bruno
Dastugue Joseph Eugène Antoine	Repettas Mme veuve
	Ringé Alphonse et Adolphe
Daurin Louis	
Despaux Charles	Ruffier Charles
Espinasse Albert	Sabaqué Jean Urbain
Escudé Gabriel	Sénéde Louis
Girard Charles	Sénac Baptiste
Guérin femme Lebon et and Dlle Fortunée	Serpentini Jules Francois

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour mulets, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et de les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par des très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 18, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux, [illegible] mais plus vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES—*Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dysenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultent de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Ecoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens

[illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal et Camp. Parcours: (cars verts) Camp jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. [illegible] suivent la même route, mais au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station [illegible], en passant devant la porte des Fair Grounds, qui se trouve à la rue Sauvage. Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre et principalement par la rue de [illegible] jusqu'à la rue de Canal

---

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"*78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*

MESSRS. J. C. AYER & CO.:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que le deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale**, et toutes les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes [illegible] scrofuleuses, telles que [illegible], Erysipèles, Eczéma, Psoriasis, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER [illegible] le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais [illegible] d'ulcères scrofuleux [illegible] Mais ces ulcères ont disparu [illegible] pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 21 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

[illegible] de *Boston*, [illegible], M. R. W. [illegible] de *[illegible], N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes**, la **Névralgie**, la **Goutte Rhumatismale**, les **Catarrhes**, la **Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies, prix $1, six flacons pour $5.

[illegible]

Station de départ: Rue du Canal et Camp et magasins. Les cars longent [illegible] Tchoupitoulas jusqu'à [illegible] jonction [illegible] les rues Delord et Annonciation, et [illegible] cette dernière rue, [illegible] la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, d'où ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique [illegible] et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au Carrollton, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoléon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars*, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette [illegible].

[illegible]

PILULES DE BLANCARD

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

Participant des propriétés de l'Iode et du fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang [illegible]

Exiger la signature ci-jointe au bas d'une étiquette VERTE.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.